

Logo Agence

**Aide à la décision – Rénovation énergétique des copropriétés**

**Charte d’engagement**

Entre

L’Agence Locale de l’Energie et du Climat de l’agglomération grenobloise (ALEC)

ET

La Copropriété : Les Tournesols

Adresse : 2, rue du Moucherotte à Echirolles

L’ALEC est une structure associative multi-partenariale ayant pour mission de promouvoir la sobriété et l’efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et toute action de lutte contre le changement climatique (bâtiments, transports, consommation, etc..). Entre autres actions, elle informe, conseille et accompagne de manière indépendante les copropriétés qui le souhaitent dans les démarches d’amélioration énergétique de leur patrimoine. Avec plus 10 millions de logements (70 % du parc collectif), les copropriétés françaises représentent en effet une cible majeure en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Cet accompagnement a pour but d’amener la copropriété à réaliser des travaux concourant à la diminution des charges énergétiques et, par conséquent, à diminuer son impact énergétique et environnemental. Cet objectif nécessite une motivation et un investissement forts de la part des responsables de la copropriété.

Le présent document a pour objectif de transcrire un certain nombre d’engagements réciproques afin d’assurer cohérence et équilibre des actions menées d’une part par l’ALEC et d’autre part par le Conseil Syndical et le Syndic.

Cette charte a valeur d’engagement moral et n’implique pas de contribution financière de la copropriété accompagnée (le cas échéant, précisez si adhésion à l’agence proposée/demandée).

Logos Financeurs Agence

**Accompagnement proposé par l’ALEC**

La réalisation de travaux en copropriété est une démarche longue qui se déroule généralement en plusieurs phases successives. Elle est ponctuée de temps d’échanges et de validation entre les acteurs de la copropriété (syndic, Conseil Syndical, propriétaires présents en AG).

Le schéma ci-après présente de manière synthétique un déroulé type de projet. Il précise, étape par étape, le rôle de chaque acteur, yc celui joué par l’ALEC en tant qu’accompagnant de la copropriété.

**Engagements**

Engagements de l’ALEC :

L’ALEC assure aux copropriétés un accompagnement approfondi et attentif, gratuit, neutre et personnalisé à toutes les étapes de leur projet de rénovation énergétique L’ALEC s’engage notamment à :

* Mettre en œuvre tout ou partie des actions d’accompagnement décrites page 2  (à définir avec la copropriété en fonction de ses besoins) : (A affiner en fonction des situations)
	+ - * Recevoir la copropriété pour un premier rendez-vous afin de cerner la problématique et présenter les possibilités d’accompagnement de l’ALEC
			* Intervenir dans une réunion proposée à l’ensemble des occupants afin de les sensibiliser aux problématiques énergétiques
			* Réaliser un Conseil personnalisé (terme à préciser) permettant de faire un état des lieux simplifié et établir des priorités d’actions : visite sur place, rédaction du document, présentation au Conseil syndical et/ou aux copropriétaires.
			* Accompagner la réalisation d’un diagnostic énergétique: rédaction du cahier des charges, fourniture d’une liste de bureaux d’études, appui à l’analyse des offres, suivi de l’étude et analyse des propositions, présence en réunions de restitution,
			* Accompagner la définition d’un programme de travaux et sa mise en œuvre : aide aux choix des travaux, appui au recrutement d’un Moe, relecture du cahier des charges de travaux, aide à l’analyse des offres des entreprises, informations sur les financements existants et aide au montage des dossiers de subventions.

NB : l’ALEC n’est pas habilité à assurer une mission de suivi de chantier (entre dans le cadre de la mission exécution du Maître d’œuvre)

* + - * De manière générale :
			* Répondre aux sollicitations (téléphone, mail) de la copropriété relative à la démarche engagée
			* Sous réserve de disponibilité, être présente aux réunions, AG auquel il est convié.
			* Préserver la confidentialité des informations nominatives transmises

Engagements du Conseil Syndical

* + Désigner un référent et un suppléant qui seront les interlocuteurs privilégiés de l’ALEC
	+ Informer de tout changement au sein du Conseil Syndical ou du Syndic
	+ Mettre en œuvre les actions suivantes, nécessaires au bon avancement technique du projet de rénovation énergétique :
		- * Fournir les informations techniques nécessaires à la réalisation du Conseil Personnalisé (terme à préciser), du Diagnostic énergétique ou de la mission du Maitre d’œuvre.
			* Se rendre disponible pour des visites de bâtiments avec l’ALEC, le bureau d’étude thermique ou le maitre d’œuvre
			* Rechercher un bureau d’étude pour la réalisation du diagnostic énergétique
			* Sur la base de ce diagnostic, étudier et proposer un programme de travaux
			* Rechercher un maitre d’œuvre puis des artisans pour la phase travaux
			* Faciliter un éventuel travail de suivi/évaluation après travaux
	+ Mettre en œuvre les actions suivantes, nécessaires à la bonne appropriation et au bon suivi du projet de rénovation énergétique:
		- * Aux étapes clés, organiser des réunions de restitution/échanges avec le Conseil Syndical : Conseil Personnalisé (terme à préciser), Diagnostic énergétique, Cahier des charges de travaux,…
			* Informer l’ensemble des copropriétaires de la démarche et de son avancement aux différentes étapes du projet
			* Diffuser les résultats du Conseil Personnalisé, du diagnostic énergétique (ou autre) aux copropriétaires : documents papier, réunions de restitution/échanges ,…
			* Informer l’ALEC de l’évolution du projet : décisions prises en réunions de Conseil Syndical et AG
			* Convier l’ALEC aux réunions de Conseil Syndical et AG si l’ordre du jour le justifie. L’en informer de manière anticipée
			* Permettre la valorisation de la démarche par l’ALEC et citer l’ALEC pour toute communication sur l’opération

Engagements du Syndic

* Soutenir et accompagner le Conseil Syndical tout au long de la démarche
* Fournir les documents utiles en sa possession : plans, clefs de répartition des tantièmes, coordonnées des copropriétaires…,
* Etre présent aux réunions relatives au projet de rénovation énergétique auxquelles il est convié
* Tenir informer le conseil syndical de tous les documents ou informations relatifs au projet (mails, courriers, appels téléphoniques) dont il serait destinataire au titre de la copropriété.
* Accompagner le conseil syndical dans les démarches administratives (dossiers de subvention…),

**Référents**

Les référents au sein de la copropriété seront :

**Interlocuteur privilégié** : ……………………………………………………………………………………………………………………..

Adresse (Bâtiment, montée,…) : ………………………………………………………………………………………………………….

Téléphone : …………………………………………………………………………………………………………………………………………...

Courriel : ……………………………………………………………………………………………………………………………………………….

**Suppléant :** ………………………………………………………………………………………………………………………………………..

Adresse (Bâtiment, montée,…) : ………………………………………………………………………………………………………….

Téléphone : …………………………………………………………………………………………………………………………………………...

Courriel : ……………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Syndic – Agence : …………………………………………………………………………………………………………………………………

**Syndic – Correspondant** : ………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse : ………………………………………………………………………………………………………………………………………………...

Téléphone : …………………………………………………………………………………………………………………………………………...

Courriel : ……………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Le correspondant de la copropriété au sein de l’ALEC :

**Correspondant ALEC** : ……………………………………………………………………………………………………………………..

Téléphone : …………………………………………………………………………………………………………………………………………...

Courriel : ……………………………………………………………………………………………………………………………………………….

**Signatures**

**Pour la copropriété, validé par la réunion de Conseil Syndical du** …………………………………….

Le Président du conseil syndical (ou son représentant) :

Mlle/Mme/M. …………………………………………………………..

Le ………………………………………………………………………………

Signature :

**Pour le syndic,**

Mlle/Mme/M. …………………………………………………………..

Le ………………………………………………………………………………

Signature :

**Pour l’ALEC,**

Pour le Président et par délégation, le directeur, ………………………………………….

Le ……………………………………………………….……………………… ……………………………….

Signature :